

OCTOBRE 2019  
n°287

## SOMMAIRE

Pages 1 à 3 :

**Les recettes à adopter pour tirer son épingle du jeu face aux taux négatifs**

Page 4 :

**Panorama des marchés financiers et chiffres clés**

## LES RECETTES A ADOPTER POUR TIRER SON EPINGLE DU JEU FACE AUX TAUX NEGATIFS

**S**i le moral des emprunteurs est au beau fixe, celui des épargnants est particulièrement morose. Ce phénomène est la conséquence **des taux négatifs qui ébranlent les fondements même de l'épargne**. Notons que les taux négatifs touchent à la fois l'épargne à court terme et à long terme. Pour preuve, l'état français émet de la dette à taux négatif aussi bien sur 2 ans (-0,70 %) que sur 15 ans (-0,01 %).

De ce fait, les français ont pris le parti de ne plus placer leurs économies. En témoigne le montant des dépôts à vue des ménages français, c'est-à-dire les sommes laissées sur les comptes courants, qui a atteint un pic historique à près de 600 milliards d'€. En raison de l'érosion monétaire, il faut garder en mémoire que le fait de laisser de l'argent dormir sur son compte bancaire aboutit mécaniquement à un appauvrissement de l'ordre de 1% par an sur la base du taux d'inflation actuel.

**Comment tirer son épingle du jeu dans ce contexte de taux négatifs ?**

**Concernant l'épargne de précaution** qui, par essence, doit pouvoir être disponible à tout moment, les possibilités sont restreintes. Comme nous l'avons déjà évoqué à maintes reprises dans nos différentes lettres, **l'un des seuls moyens de protéger son capital de l'inflation est de s'orienter vers l'assurance vie**. En effet, la rémunération des fonds euros est proche de 2% et l'épargne peut être récupérée à tout moment. Après fiscalité (PFU de 30%), le rendement est de l'ordre de 1,40% soit près de deux fois celui du livret A et plus de dix fois celui des livrets non réglementés. Bien évidemment, pour que l'opération soit rentable, il faut impérativement que le versement ne supporte aucun frais d'entrée. C'est le cas des contrats **E-Novline et Netlife** que nous avons sélectionnés.

**Si cette solution est idéale pour éviter une dépréciation de l'épargne à court terme, elle n'est pas satisfaisante sur un horizon plus lointain** car, au regard des taux obligataires extrêmement faibles voire négatifs, la baisse de rémunération des fonds euros devrait se poursuivre jusqu'à descendre sous le niveau de l'inflation.

**L'immobilier, le placement favori des français, génère des rendements attractifs** à condition d'accepter une immobilisation des capitaux sur une longue période afin d'amortir les frais de transactions. En dépit de cela, **le point noir de l'immobilier demeure sa fiscalité**. En effet, sauf à opter pour un démembrement de propriété, ce véhicule est particulièrement mal traité puisque les revenus sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu auquel il convient d'ajouter les prélèvements sociaux. Pour les plus fortunés, cela correspond à une ponction de 59,14%. Le capital est, quant à lui, soumis à l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) dont le taux peut atteindre 1,50%. Compte tenu de ces éléments, **un bien générant un rendement de 5% avant impôt ne délivrera plus que 0,90% après fiscalité !** Les soucis de gestion et des risques locatifs peuvent également être un frein à l'acquisition immobilière. Dans la pratique, cette dernière problématique peut être facilement contournée en investissant dans des véhicules collectifs tels que les Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI).

Reste les marchés boursiers qui, sur une longue période, s'avèrent être un véhicule très performant. **Néanmoins, la performance des actions est inévitablement émaillée de fluctuations assez violentes.** Cette volatilité a pour effet de déboussole les investisseurs et les inciter à fuir la bourse. **Dans les faits, l'un des paramètres essentiels en bourse demeure le niveau d'entrée.** A titre d'exemple, un investisseur qui s'est positionné début octobre 2018 sur le CAC 40 n'a pratiquement rien gagné à ce jour tandis que celui qui a investi sur le du CAC 40 début janvier 2019, soit trois mois plus tard, a gagné plus de 20% ! **Le principal attrait des marchés boursiers demeure la liquidité.** Toutefois, lorsque les marchés boursiers dévissent, la liquidité devient illusoire puisqu'il est fort probable que les épargnants renoncent à récupérer leurs capitaux dans un creux de marché. **L'extrême volatilité des marchés boursiers a donc pour effet secondaire d'endiguer la liquidité.** En clair, l'investissement en bourse doit donc nécessairement s'apprécier sur le long terme et, par conséquent, la liquidité est une chimère !

**Malgré cet environnement complexe, il est possible de viser une rémunération attractive à l'abri de la volatilité en se tournant vers l'univers du non coté.**

Dans ce cas, seule la valorisation intrinsèque des entreprises intervient et les facteurs exogènes, tels que les événements géopolitiques, les humeurs du marché ou les tweets du président américain, ne produisent aucun effet direct sur les valorisations des entreprises. **L'investissement dans le non coté intègre à la fois les actions au sein du capital -investissement ainsi que les obligations via la dette privée.** L'accès à cette classe d'actifs a longtemps été l'apanage des investisseurs institutionnels en raison d'un montant minimum d'investissement requis élevé la rendant inaccessible auprès du grand public. La création de véhicules d'investissement spécifiques tels que le FCPR a abouti à une démocratisation du capital-investissement désormais accessible à partir de quelques milliers d'euros.

**Le capital-investissement, également dénommé « private equity » dans le jargon anglo-saxon, est très hétérogène puisqu'il va couvrir l'ensemble des besoins de financement de l'entreprise à chaque stade de son développement.** De ce fait, le capital-investissement peut concerner aussi bien la start-up que l'entreprise mature et se décompose en trois catégories distinctes :

- **Le capital-innovation** : il a pour objet de financer les besoins de l'entreprise avant son lancement ainsi que pendant les premières années de sa genèse.
- **Le capital-développement** : à ce stade, l'entreprise a plusieurs années d'existence et montre de fortes perspectives de croissance. Le besoin de financement concerne la croissance interne (financement du besoin en fonds de roulement) ou externe (acquisitions).
- **Le capital-transmission** : sont concernées les entreprises matures, rentables, bénéficiant d'une bonne visibilité économique et pour lesquelles l'actionariat va changer de mains, notamment au profit de son management et de ses salariés.

**Bien évidemment, la notion de risque est notablement différente entre le capital-innovation et le capital-transmission.** Il est à souligner que, pour de nombreux épargnants, le capital-investissement est, à tort, assimilé aux fonds fiscaux tels que les FCPI et FIP dont les performances, hors avantage fiscal, sont des plus aléatoires.

France Invest, l'association des investisseurs pour la croissance, et EY, le cabinet d'audit, viennent de publier leur étude annuelle sur la performance des acteurs français du capital-investissement. Cette étude montre que, dans son ensemble, **le capital-investissement est un véhicule plus performant que les titres cotés.** Elle démontre également une hétérogénéité des performances au sein du capital-investissement.

	Perf. annualisées 1987-2018	Perf. annualisées 2004-2018	Perf. annualisées 2009-2018	Perf. annualisées 2014-2018	Perf. annualisées 2016-2018
Capital Investissement tous segments confondus	+9,90%	+11,20%	+8,80%	+11,40%	+11,60%
Capital Innovation	+1,90%	+3,00%	+3,50%	+5,60%	+3,20%
Capital Développement	+7,30%	+6,30%	+5,70%	+11,10%	+11,60%
Capital Transmission	+13,90%	+15,20%	+11,60%	+13,10%	+13,70%
CAC all tradable avec dividendes réinvestis	NC	+5,90%	+7,30%	+4,90%	+3,10%

A la lecture de ces chiffres, il est probant que **le segment du capital-transmission est le plus performant quelque soit la période observée.** Le paradoxe est qu'il s'agit du segment le moins risqué puisque basé sur des entreprises matures et rentables en phase de cession.

Il est clair que pour optimiser le couple rendement/risque, il convient d'opter pour un véhicule basé sur le capital-transmission regroupant une centaine de participations plutôt qu'un nombre restreint d'entreprises. Si l'on souhaite encore diminuer le risque, privilégier un fonds basé sur le marché secondaire, offrant une décote à l'achat tels que ODDO BHF SECONDARIES OPPORTUNITIES, est assurément une excellente solution.

**Dans l'univers du non coté, outre le capital-investissement, il est possible d'investir sur la thématique de la dette privée.** Cette dernière concerne les obligations émises par des entreprises non cotées en bourse et se révèle être une excellente solution pour rémunérer son épargne de long terme. La dette privée est moins risquée que le private equity dans la mesure où, sauf défaillance d'émetteurs, l'investisseur connaît le rendement au départ de son investissement. Certains fonds, tels que Entrepreneurs et Rendement N°4, intègrent une garantie émanant du Fonds Européen d'Investissement afin de se prémunir contre le défaut des émetteurs. Investir dans des supports majoritairement composés de dettes émises par des entreprises, offrant des revenus prévisibles et stables sur une longue durée de vie économique, est un gage supplémentaire de sécurité. Le fonds 123 CORPORATE 2019 qui privilégie les EHPAD, les résidences seniors et l'hôtellerie en est une parfaite illustration.

L'univers du non coté permet également d'investir dans la sphère immobilière avec une imposition nettement plus favorable que celle de l'immobilier traditionnel. A titre d'exemple, le fonds Noxavia Immo club 6 permet d'investir dans la transformation de bureaux en logement avec une imposition au PFU et sans IFI. France Promotion 2019 offre le même traitement fiscal en participant à des opérations de promotion immobilière. Il est nettement plus rentable de participer au financement des programmes que d'acquérir les actifs immobiliers.

Dans un environnement de taux bas et face à l'extrême volatilité des marchés boursiers obnubilés par les événements exogènes, **la sphère de l'investissement du non coté est la solution pour réconcilier performance et sérénité.** La seule réelle contrainte d'une telle stratégie est l'absence de liquidités sur la période prédéfinie. Comme c'est le cas pour toute solution d'épargne, la notion de risque demeure présente. Afin de les maîtriser au mieux, la règle d'or est la diversification.

Nous avons regroupé ci-dessous les différents fonds investis en actions ou obligations non cotées de notre sélection. Ce tableau permet d'identifier la meilleure solution au regard de vos prétentions en matière de rendement, d'acceptation du risque et de durée de blocage des capitaux. Nous avons limité la sélection aux supports offrant à nos yeux un excellent compromis en termes de rendement/risque. Si vos velléités en matière de performances et de risques s'avéraient être supérieures, nous pouvons vous proposer des solutions spécifiques au travers des fonds professionnels de capital-investissement. N'hésitez pas à nous solliciter.

Nom	Oddo BHF Secondaries Opportunities	France Promotion 2019	Novaxia Immo Club 6	123Corporate 2019	Entrepreneurs et rendement n°4
Société de gestion	Oddo BHF	123 IM	Novaxia	123 IM	Entrepreneurs Venture
Fin de commercialisation	10/12/2019	30/06/2020	15/08/2020	15/03/2020	01/12/2019
Rendement visé	8% à 10%	7% à 8%	6% à 7%	6% à 7%	5% à 6%
Secteur d'investissement	Entreprises non cotées tous secteurs confondus en Europe et en Amérique du Nord	Promotion immobilière et activités de marchands de biens sur le territoire français	Transformation et réhabilitation d'immobilier professionnel en immobilier résidentiel dans le cadre du Grand Paris	Entreprises non cotées dans les secteurs de l'hôtellerie, des campings, des EHPAD, des pharmacies	Entreprises françaises non cotées tous secteurs d'activité confondus
Type d'investissement	Capital transmission. Acquisition au marché secondaire de portefeuilles de sociétés	Financement majoritairement obligataire (obligations convertibles et non convertibles)	Financement d'opérations immobilières via une SCA	Obligations classiques et convertibles	Obligations convertibles
Spécificités	Classe d'actifs habituellement réservée aux institutionnels. Acquisition avec une décote à l'achat. Forte diversification (plus de 200 entreprises en portefeuille)	Opérations sécurisées (permis de construire purgé / obtention de la garantie financière d'achèvement / diversification sur de nombreux programmes). Eligibilité au PEA-PME	Eligibilité au PEA et au PEA-PME. Eligibilité au dispositif d'apport cession (article 150-0 B Ter)	Protection partielle de capital via le fonds européen d'investissement (FEI)	Protection partielle de capital via le fonds européen d'investissement (FEI)
Fiscalité IR	Gain exonéré d'IR. Prélèvements sociaux dus (17,20%)	Les plus-values sont soumises au PFU (12,80% + 17,20%)	Les plus-values sont soumises au PFU (12,80% + 17,20%)	Gain exonéré d'IR. Prélèvements sociaux dus (17,20%)	Gain exonéré d'IR. Prélèvements sociaux dus (17,20%)
Fiscalité IFI	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré
Date de sortie prévue	03/09/2026	30/06/2025	12/08/2026	15/03/2026	30/06/2025
Date de sortie max	03/09/2028	30/06/2027	12/08/2028	15/03/2029	30/06/2027

## PANORAMA DES MARCHÉS FINANCIERS

Données arrêtées au 30 Septembre 2019

<b>Marchés des Actions</b>	Niveau des indices	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
PARIS (CAC 40)	5 677,79	3,60%	20,02%	27,64%	28,57%
PARIS (CAC 40 GR)	15 401,49	3,74%	23,70%	40,75%	51,92%
PARIS (CAC Mid&Small)	12 833,01	0,97%	13,19%	13,46%	42,63%
PARIS (CAC All-Tradable)	4 380,91	3,27%	18,91%	25,90%	30,56%
EUROPE (Euro Stoxx 50)	3 569,45	4,16%	18,93%	18,89%	10,65%
NEW YORK (Dow Jones)	26 916,83	1,95%	15,39%	47,02%	57,94%
NEW YORK (Nasdaq Composite)	7 999,34	0,46%	20,56%	50,59%	78,02%
FRANCFORT (Dax Xetra)	12 428,15	4,31%	17,74%	18,24%	31,18%
LONDRES (FTSE 100)	7 408,21	2,79%	10,11%	7,38%	11,86%
TOKYO (Nikkei 225)	21 755,84	5,08%	8,70%	32,26%	34,52%
MONDE (Msci World) en Euros	205,19	2,95%	19,81%	28,26%	44,74%

<b>Taux d'intérêt</b>	jour le jour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
FRANCE	-0,57%	-0,70%	-0,64%	-0,31%	0,15%
ETATS-UNIS	1,83%	1,75%	1,62%	1,71%	1,98%
ROYAUME-UNI	0,67%	0,44%	0,34%	0,42%	0,91%
JAPON	-0,12%	-0,33%	-0,37%	-0,22%	0,20%

<b>Or et Devises</b>	Cours	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
LINGOT	43 700 €	-1,53%	21,42%	13,60%	42,72%
NAPOLEON	263,80 €	0,96%	18,99%	17,82%	47,37%
EURO / DOLLAR	\$ 1,0940	-0,64%	-4,54%	-2,59%	-13,32%
EURO / LIVRE STERLING	£ 0,8902	-1,71%	-0,96%	2,83%	14,33%
EURO / 100 YENS	¥ 118,06	0,89%	-6,03%	3,70%	-14,76%
EURO / FRANC SUISSE	CHF 1,0841	-0,47%	-3,75%	-0,65%	-10,12%

## CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Données arrêtées au 30 Septembre 2019

PRODUIT INTERIEUR BRUT	2 387,66 milliards d'euros au 2eme trimestre 2019
DEFICIT PUBLIC 2018	59,6 milliards d'euros soit 2,5 % du PIB
DETTE PUBLIQUE 2018	2 375,4 milliards d'euros soit 99,5 % du PIB
TAUX DE CROISSANCE TRIMESTRIEL DU PIB	+ 0,30 % au 2eme trimestre 2019
PRODUCTION INDUSTRIELLE	+ 0,30 % en juillet 2019
DEPENSE DE CONSOMMATION DES MENAGES	+ 0,00 % en août 2019
PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE	3 377 euros par mois à compter du 01/01/2019
SMIC (BRUT)	10,03 € au 01/01/2019 soit 1 521,22 € mensuels
INDICE DES PRIX	+ 1,00 % sur un an
INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX (ILC)	+ 2,33 % sur un an
INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)	+ 1,53 % sur un an
TAUX DE CHOMAGE	8,50 % de la population active

2, avenue de Flandre - CS 15015 - 59705 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Tél. : 03.20.72.07.71 - Fax : 03.20.65.29.04 - magellanconseil@magellanconseil.fr - www.magellanconseil.fr

S.A.R.L. au capital de 40 000 € - R.C.S. Lille Métropole B 392 608 311 - Code APE N° 6619B - TVA intracommunautaire N° FR20392608311 - Membre de l'ANACOFI CIF association agréée par l'AMF

Référéncée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N° 07 005 844 en tant que Conseiller en Investissement Financier et courtier d'assurance.

Intermédiaire Immobilier (carte professionnelle délivrée par la CCI de Lille N° CPI 5906 2016 000 011 371) - Garantie financière « non détention de fonds pour compte de tiers » et responsabilité civile professionnelle police N° 114.239.900 (Adhérent numéro : 226152) - MMA IARD 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9